



BREAK BREAK...

MOBILITÉ

Le 15 avril 2022

GESTION DES RAPPROCHEMENTS DE CONJOINTS : CHANGEMENT DE CAP

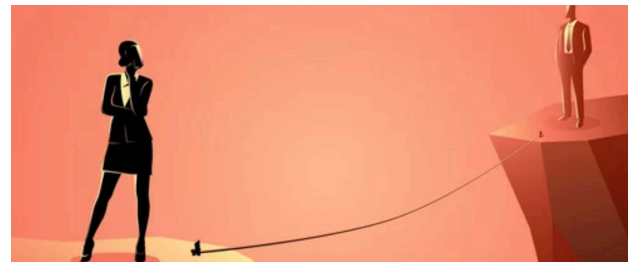
Les ICNA payent un lourd tribut suite à la disparition de la mobilité des compétences de la CAP, et la gestion extrémiste qu'en fait l'administration y est pour beaucoup. Face aux revendications insistantes de l'UNSA-ICNA, elle tente de corriger le tir et fait un premier pas, incomplet et à confirmer.

A confirmer car celui-ci devra se traduire dans les LDG mobilité de la DGAC et que certaines spécificités resteront à préciser.

Voici donc les 3 principales modifications prévues, entrant en vigueur dès la CDM de printemps 2022 :

CHOIX DU DÉPARTEMENT

Dans le cas d'un couple DGAC, les conjoints devront considérer les départements de chacun. **La priorité légale ne sera pas retenue si les conjoints ne postulent pas respectivement dans le département de l'autre.**



ÉLOIGNEMENT INDÉPENDANT DE LA VOLONTÉ DU CONJOINT

La priorité ne sera donnée **que lorsque l'éloignement professionnel est subi** (délocalisation, mutation disciplinaire...) **et ne résulte pas d'un choix personnel** (mobilité choisie).

DÉFINITION DU BASSIN D'EMPLOI

Les agents qui souhaitent bénéficier d'une priorité devront postuler si possible sur **au moins trois AVE du bassin d'emploi**. Ce dernier est défini dans un rayon d'1h30 de trajet autour de l'adresse professionnelle du conjoint.

Pour l'UNSA-ICNA une mobilité équilibrée, transparente et prédictible ne pourra être obtenue sans une vision plus globale.

Notre proposition repose sur un système de classement des candidatures intégrant, sans excès, l'ancienneté locale et les priorités légales, permettant d'atténuer les effets d'affectations disparates en sortie d'école, et sans décourager la mobilité fonctionnelle vers les postes hors salle.

Il était grand temps que l'administration prenne conscience de la gravité de la situation et l'UNSA-ICNA se félicite que sa voix ait été entendue. Néanmoins, ce premier pas doit être confirmé mais aussi complété afin de redonner un élan positif à une mobilité trop contrainte. Cela passe notamment par le retour à un volume d'AVE plus rationnel et une redéfinition des critères de classement des candidatures. Le travail continue donc pour l'UNSA-ICNA, toujours aux côtés des ICNA.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr